

Note de presse

Conseil municipal du 17 septembre 2009

Sommaire

I Les grands dossiers :

- Gestion des bâtiments administratifs de la Ville et de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (rapport n°2)
- Opération programme d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain (O.P.A.H-R.U) 2009-2014 : convention d'opération et dispositif d'aides municipales (rapport n°3)
- Projet de rénovation urbaine du quartier du Hameau : lancement du concours d'architectes (rapport n°4)
- Agrément du contrat d'exploitation de la brasserie du Palais Beaumont, conclu entre l'Office de Tourisme et de Congrès et « Le sens du goût » (rapport n°7)
- Expositions thématiques sur les Pyrénées : « Henry Russel » et « Flors, à chacun sa nature, à chacun sa fleur » (rapport n°16)
- Environnement (rapports n° 22, 23 et 26)
1 : convention de partenariat entre la FD CIVAM et la Ville de Pau pour la valorisation agricole des réserves foncières
2 : convention de partenariat entre la Ville de Pau, la MJC Berlioz et le rucher École de Gelos pour l'exploitation et l'animation du rucher au quartier Berlioz
3 : plan de désherbage de la Ville de Pau

II Les zooms :

- Le schéma directeur et la charte des aménagements cyclables de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées (rapport n°6)
- Signature d'une convention de coordination entre la police municipale et la police nationale (rapport n°8)
- Co-organisation du Congrès National des Conseils d'Enfants et de Jeunes les 28 et 29 octobre 2010 à Pau (rapport n°12)
- Aménagement des locaux de la maternelle du groupe scolaire le Buisson pour l'accueil du Sessad (rapport n°24)
- Mise à disposition d'un fonctionnaire municipal auprès de Météo France (rapport n°34)

I : les grands dossiers :

Gestion des bâtiments administratifs de la Ville et de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées

Les bâtiments communaux de la Ville qui hébergent la plupart des services administratifs de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées sont aujourd'hui anciens, dégradés, mal adaptés et qui plus est éclatés sur toute la Ville et parfois sur l'agglomération. Cela nuit à l'efficacité interne des services.

Fort de ce constat, la Ville souhaite mettre en place un vaste programme de rationalisation des bâtiments administratifs via un plan pluriannuel de réorganisation des sites entre la Ville de Pau et la CDAPP en tenant compte de la mutualisation des services et de la compréhension de cette organisation par les palois et les habitants de l'agglomération.

Des travaux d'amélioration seront effectués notamment dans l'objectif de diminuer les dépenses énergétiques et retrouver une cohérence pour une réelle efficacité des services.

Les charges de ces sites seront régulées entre la Ville et la CDAPP.

Ce plan pluriannuel souhaite privilégier un usage précis pour chaque bâtiment administratif, à savoir un bâtiment par pôle et un pôle par bâtiment. L'objectif est de mixer les services par pôle et non par collectivité.

Il n'est pas envisagé de construire de nouveaux sites, ni pour créer un hôtel communautaire, ni pour abriter les services municipaux, mais d'optimiser le patrimoine existant.

L'Hôtel de Ville :

Ce lieu sera dédié aux fonctions centrales de la Ville (le Cabinet, la communication, le protocole, le secrétariat particulier, les huissiers, le courrier) et accueillera également à terme les bureaux des élus actuellement logés au 4 de la rue Henri IV.

L'Hôtel de France :

L'Hôtel de France, siège de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées, abrite depuis de nombreuses années certains services tels l'Informatique et la Direction des ressources Humaines. Ces services ne déménageront pas car compte tenu de l'importante logistique informatique difficile à déplacer.

En revanche, la nouveauté réside dans la volonté de faire de l'Hôtel de France un lieu clairement identifié pour les élus communautaires. Prochainement ils disposeront de plusieurs salles de réunion.

Le déménagement d'autres services permettra d'aménager des bureaux et des salles à l'attention des élus communautaires et de renforcer l'Hôtel de France comme siège exécutif réel de la CDAPP.

Le Centre Technique Municipal, projet d'extention :

Le bâtiment actuel construit en 1992 puis étendu en 1994 ne suffisent plus. Le plan pluriannuel prévoit, sur ce site, de concentrer l'ensemble des services techniques aujourd'hui éclatés afin de donner une seule et même fonction au CTM.

Actuellement, le CTM abrite les services suivants :

- Pôle Aménagement de l'Espace
- Pôle Gestion du Domaine Public
- Les services techniques du pôle Ressources
- Certains services du pôle Services à la Population

Le projet de réaménagement prévoit la création de 2 bâtiments. Des travaux de mise aux normes

seront effectués et les préfabriqués du CTM seront détruits.

Les travaux débuteront en mars 2010. La nouvelle configuration permettra d'accueillir les services suivants soit 80 agents:

- Risques Professionnels
- Médecine professionnelle et assistante sociale
- L'eau et l'assainissement
- La propreté urbaine
- Le service hygiène, santé et sécurité

Programme La Poste Gambetta :

La surface passe de 2 484 m² à 3437 m² permettant d'accueillir 170 agents contre 70 au départ. Cela représente un investissement total de 4.09 M€ dont 3.3 M€ de travaux.

Ces nouveaux locaux hébergeront les services suivants :

- La mission Développement Durable
- La mission IG Audit
- Les services du pôle Ressources
- Le pôle service à la population et ses services administratifs

La Direction Opérationnelle des Déchets :

En 2004, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées a acheté un bâtiment appartenant à EDF et situé avenue Larribau. Ce bâtiment, après des travaux de réhabilitation et d'aménagements accueillera prochainement la Direction Opérationnelle des Déchets.

Le montant des travaux s'élève à 1 300 000 €HT.

Les locaux seront agencés en 3 parties, chacune dédiée à une fonction précise :

- Un site pour les agents de collecte soit 150 individus
- Un site réservé à l'accueil du public
- Un site réservé au fonctionnement de la DOD

Le Pilpa :

Le Pilpa dont les travaux seront bientôt terminés, a été construit pour accueillir les archives communautaires et les services administratifs du réseau des médiathèques au bâtiment B.

Le bâtiment A, quant à lui, hébergera la direction du réseau des médiathèques, le service de la Culture et la mission Ville d'Art et d'Histoire.

A terme, le Pilpa constituera la vitrine culturelle de la ville et la CDAPP et un véritable espace de l'action culturelle.

Dépôts communs : les services propreté et espaces verts :

Le service de la Propreté urbaine est reparti sur 6 dépôts (Halles, Beaumont, Viard, Clermont, Formose et Ousse des Bois) et comprend 120 agents

Le service des Espaces verts est reparti sur 6 dépôts (Beaumont, Gare, Saragosse, Cimetière, Centre Technique Municipal et Cami Salié).

Afin de coordonner l'action de ces deux services qui ont une action déterminante sur l'espace public, ils seront logés dans quatre sites communs : le Cami Salié, l'ancien centre de tri de la rue des Messagers, la gare, Larribau.

La construction neuve est privilégiée pour favoriser la performance environnementale de chaque bâtiment tout en tenant compte des particularités de chaque secteur.

Complexe de la République et locaux du 4 rue Henri IV :

Leur devenir reste à déterminer.

Les économies directes générées :

Suppression de la location :

- * rue Jean Zay soit 32 320 €/an
- * d'un terrain rue Boulloche et des préfabriqués soit 20 647 €/an
- * de la Villa Trespoey soit 33 488 €/an
- * du Claridge soit 30 000 €/an.

Réaffectation :

- * des locaux de la Villa Ridgway
- * de la Villa Bois Louis-Tissié
- * du Pavillon des Arts.

Vente de l'immeuble du 9 rue Valéry Meunier et du local du Centre Bosquet.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain 2009-2014 : convention d'opération et dispositif d'aides municipales

La municipalité s'est engagée dans un projet de revitalisation de son centre-ville en menant des actions sur les espaces publics, le commerce, les déplacements, le patrimoine bâti ou encore l'habitat pour une durée de 10 ans.

Lors du Conseil municipal du 25 septembre 2008, il a été décidé d'inscrire dans cette démarche la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (O.P.A.H R.U) et ce, pour une durée de 5 ans. Suite à cela, le Conseil municipal du 25 juin 2009 a choisi de réaliser cette opération par voie de concession publique d'aménagement pour laquelle une consultation a été lancée le 13 mai dernier.

Cette opération permettra à la Ville d'aider les propriétaires privés, soit occupants, soit bailleurs, à améliorer le confort de près de 350 logements en mobilisant des aides complémentaires à celles proposées par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat.

Les aides de l'ANAH s'élèveront à 6 162 000 € et 1 334 000 € pour la Ville.

Afin d'amorcer cette phase opérationnelle, il convient de signer une convention entre l'État, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées délégataire pour la gestion des aides à l'habitat privé et la Ville de Pau.

Ce programme permettra notamment de réhabiliter les logements les plus dégradés, de favoriser l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap. Pour les propriétaires bailleurs, les subventions municipales seront octroyées sous réserve de la mise en gestion locative des logements après travaux et du respect de la performance énergétique des logements réhabilités.

Projet de rénovation urbaine du quartier du Hameau – lancement du concours d'architectes

Le projet de rénovation du quartier du Hameau se poursuit : après la décision de regrouper une crèche, les écoles maternelles et élémentaires et la médiathèque Trait d'Union et de réaliser une chaufferie bois, il est prévu de construire une classe supplémentaire à l'école élémentaire et d'accueillir 45 enfants à la crèche contre 35 initialement. De plus, après démolition des anciens

locaux du CFA, une salle festive sera réalisée.

Construction d'une salle festive :

La salle festive de 400 m² répondra aux nombreuses demandes des habitants du quartier. Elle sera située entre les anciens bâtiments du CFA et la piscine des Canetons. Sa livraison est prévue pour septembre 2011.

Quant aux bâtiments du pôle éducatif et culturel, ils seront livrés, conformément au programme, en septembre 2012.

L'évolution du programme entraîne une hausse de 8,3 % du budget consacré aux travaux soit 13 548 127 € HT contre 12 503 905 € HT initialement.

La Ville de Pau lancera un concours d'architectures et d'ingénierie.

Agrément du contrat d'exploitation de la brasserie du Palais Beaumont conclu entre l'Office de Tourisme et de Congrès et « Le sens du goût »

Depuis mars 2005, la société Garingal exploitait la brasserie « Les Terrasses de Beaumont ». En juillet 2008, suite au passage de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie, d'importants problèmes au niveau des plafonds suspendus ainsi que le plancher haut de la brasserie ont été constatés, obligeant l'établissement à fermer ses portes.

Le 21 octobre 2008, la société Garingal a été placée en liquidation judiciaire. De ce fait le contrat liant Garingal à l'Office de Tourisme et de Congrès a été immédiatement rompu. L'Office de Tourisme et de Congrès a donc publié un avis d'appel à candidatures afin de désigner un nouvel exploitant pour la brasserie du Palais Beaumont.

Après étude des offres, la candidature d'un restaurateur de Mont-de-Marsan, Monsieur Mohammed Chohra a été retenue.

Les critères pour l'appréciation des offres étaient non seulement la qualité culinaire mais aussi la capacité économique et financière des candidats, le projet de restauration sur la base d'un concept fondé sur les valeurs et l'identité du sud-ouest et enfin les moyens mis en œuvre pour développer le partenariat commercial avec le Palais Beaumont.

Ce restaurateur exploite actuellement un bar-restaurant à Mont-de-Marsan et un second intégré à la Scène Nationale du Lieu Unique à Nantes.

Une équipe de 13 personnes sera entièrement dédiée pour assurer le fonctionnement de l'établissement. La carte proposée axée sur les produits du terroir, sera accessible à tous les budgets : 6,90 € pour le plat unique et 8,50 € pour la formule du jour servie chaque midi à partir d'une carte variant en fonction des saisons. Les clients profiteront aussi d'un espace d'accueil près du bar pour 9 à 12 personnes.

Expositions thématiques sur les Pyrénées : « Henry Russel » et « Flors, à chacun sa nature, à chacun sa fleur »

Du 7 décembre 2009 au 7 janvier 2010, au Palais Beaumont, la Ville de Pau présentera 2 expositions en lien avec la thématique pyrénéenne : « Russel » et « Flors. A chacun sa nature, à chacun sa fleur ».

Henry Russel était l'un des grands pionniers de la conquête des Pyrénées. L'exposition qui lui est consacrée est pilotée par le service patrimoine de la Bibliothèque Intercommunale Pau-Pyrénées

et célébrera le centième anniversaire de sa disparition. La collection sera composée de documents, d'œuvres et d'objets divers prêtés par les archives communautaires et départementales, le musée des Beaux-Arts de Pau et celui de Lourdes mais également des documents provenant de l'Institut des langues orientales ainsi que de collectionneurs privés. Cette exposition s'articulera autour de 4 grands thèmes : la genèse de Russel, les voyages, Russel intime et les documents prestigieux et rares.

Lors du vernissage, il est prévu un intermède musical proposé par l'ensemble instrumental Les Piques du Midi dont certaines musiciennes sont issues de l'Orchestre de Pau Pays de Béarn.

La seconde exposition « Flors. A chacun sa nature, à chacun sa fleur », provient d'une idée originale du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées souhaitant traduire les relations entre les hommes et le végétal et entre plantes et sociétés des Pyrénées. Cette exposition itinérante est soutenue par de nombreux partenaires institutionnels et a pour objectif principal de sensibiliser le grand public au monde végétal, véritable patrimoine naturel, sensible qu'il convient de protéger.

Ces 2 expositions préfigurent une série de rendez-vous qui permettront de donner à voir la relation de Pau au pyrénéisme, élément fort de l'identité territoriale.

Environnement

1- Convention de partenariat entre la FD CIVAM et la Ville de Pau pour la valorisation agricole des réserves foncières

La Ville de Pau et la Fédération Départementale des Centres d'Initiatives et de Valorisation de l'Espace Rural partagent des objectifs communs de développement d'une agriculture durable et de proximité.

La FD CIVAM souhaite développer en plein cœur de Pau le projet « Parcelles solidaires » dont l'objectif est de favoriser l'intégration et la socialisation de différents publics via l'activité agricole.

La Ville de Pau dispose de réserves foncières, terrains achetés par la commune, qu'elle souhaite mettre gratuitement à disposition de la FD CIVAM. Elle prévoit notamment le prêt de 6 ha de terrains pendant 3 ans. Les terrains retrouveront ainsi leur vocation initiale de production agricole (selon les normes de l'agriculture biologique). Les habitants pourront participer aux projets développés sur ces parcelles. Ainsi notamment, le projet de jardins de production du Hameau sera concrétisé.

Une subvention de 17 900 € par an sera versée au CIVAM.

2-Convention de partenariat entre la Ville de Pau, la MJC Berlioz et le rucher école de Gélos pour l'exploitation et l'animation d'un rucher à Berlioz

L'importance de l'abeille domestique dans l'équilibre des écosystèmes est aujourd'hui indéniable. Le rucher école de Gélos, rattaché à la MJC Rive Gauche, œuvre pour une meilleure connaissance de l'abeille auprès de la population en proposant à ses adhérents des conférences et ateliers pratiques.

Depuis quelques mois, la MJC Berlioz, accueille 2 ruches du rucher école. Lors de la récolte du miel des animations sont proposées.

Ces actions menées par les MJC Rive Gauche et Berlioz rejoignent la politique de développement durable conduite par la Ville. Il est donc proposé d'encadrer les démarches déjà entreprises et de

favoriser l'installation de l'abeille en ville. Cela pourra se faire grâce à un partenariat entre la Ville, la MJC Berlioz et le rucher école de Gélos. Les objectifs de cette convention seraient les suivants :

- favoriser la biodiversité en milieu urbain
- sensibiliser les habitants sur le rôle majeur de l'abeille dans le maintien de la biodiversité
- inciter la population à devenir acteur de la protection de l'abeille

Cette convention pourrait donner naissance à un parc aux abeilles aménagé par la Ville, placé sous la responsabilité de la MJC Berlioz et dont l'exploitation serait assurée par le rucher école à travers des actions pédagogiques grand public et scolaires.

L'aménagement de ce parc aux abeilles est évalué à 6 500 € TTC.

3-Plan de désherbage de la Ville de Pau

Depuis quelques années, les services Espaces verts et Propreté urbaine étudient les techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires. La lutte intégrée est déjà pratiquée dans les services.

Aujourd'hui un plan de désherbage de l'espace public est mis en place en commençant par le quartier Dufau-Tourasse pour ensuite l'étendre à toute la ville.

Ce plan a été établi en relation avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne suivant une méthode participative et consigné dans une charte de désherbage des espaces communaux du Plan d'Action Territorial.

II : Les zooms :

Approbation par la Ville du schéma directeur et de la charte des aménagements cyclables de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées

La Ville de Pau est appelée à valider le schéma directeur et la charte des aménagements cyclables de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées approuvé en Conseil le 6 mai dernier. Le Plan des Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées est l'un des axes forts du développement de l'usage du vélo.

La création de ce réseau se traduit par l'établissement d'un plan de construction de l'ensemble des pistes cyclables de l'agglomération et des aménagements cyclables desservant l'ensemble des communes de l'agglomération, et par la mise en place d'actions d'accompagnement comme la location de vélos.

L'objectif est de répondre à un besoin en termes d'aménagements cyclables exprimés par les cyclistes urbains, d'inciter les cyclistes occasionnels à prendre plus régulièrement leur vélo et de permettre aux non cyclistes de découvrir un nouveau mode de déplacements.

La Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées dispose de 101 km de voies aménagées pour le vélo, soit 3 % du réseau voirie dont 54 km sur Pau et 283 stationnements vélos répartis sur l'ensemble de l'agglomération.

Signature d'une convention de coordination entre la police municipale et nationale

Une convention de coordination sera prochainement signée entre Madame La Députée-Maire et le Préfet. En effet, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une convention de coordination doit être conclue entre le Maire et le représentant de l'État dans le département dès lors que les effectifs de police municipale sont supérieurs à 5 agents. A ce jour, la police municipale compte 8 agents.

Cette convention d'une durée initiale de 5 ans, renouvelable chaque année, précise la nature des missions des agents de la police municipale et détermine les modalités des interventions coordonnées avec la police nationale.

Cette convention a pour objectif de faciliter les interventions, de travailler en concertation et de partager les compétences des deux polices. Elle permet avant tout de mettre en commun les moyens des polices. A titre d'exemple, la Ville prévoit de mettre à disposition des services de police nationale une radio numérique. Installée à l'Hôtel de Police, elle permettra d'assurer une communication efficace et permanente entre les deux.

Co-organisation du Congrès National des Conseils d'Enfants et de Jeunes, les 28 et 29 octobre 2010 à Pau

L'Association nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) qui accompagne la mise en œuvre du Conseil local des Jeunes se tiendra à Pau les 28 et 29 octobre au Parc des Expositions. 650 participants dont 450 jeunes y seront accueillis. A l'occasion de ce congrès, le Conseil local de la Jeunesse de Pau mis en place dès cet automne fêtera sa première année d'existence.

Groupe scolaire Le Buisson : aménagement des locaux de la maternelle pour l'accueil du Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile (SESSAD) « Les petits princes »

Depuis la rentrée 2007, le groupe scolaire du Buisson accueille une classe d'intégration scolaire (CLIS) pour enfants autistes. Elle est la première du genre dans les Pyrénées-Atlantiques. Le SESSAD, spécifique à l'autisme, initié par l'association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI), suit ces enfants en milieu scolaire.

L'implantation du SESSAD au Buisson présente 2 avantages : tout d'abord, il répond à l'inquiétude des habitants du quartier, parents d'élèves et enseignants sur le devenir de cette école souffrant de baisses d'effectifs. Ensuite, son implantation au cœur de l'école lui offre une proximité immédiate optimisant ainsi ses missions premières.

Des travaux d'aménagement des locaux de la maternelle sont prévus : remise aux normes et adaptation aux besoins spécifiques du SESSAD, notamment en terme d'aménagement intérieur.

Le montant estimatif s'élève à 447 781,39 € HT dont 270 000 €, soit 50 % du montant total de l'opération, alloués par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Mise à disposition d'un fonctionnaire municipal auprès de Météo France

Le centre météorologique des Pyrénées-Atlantiques de Pau-Uzein bénéficiera dès le 1^{er} octobre prochain d'un agent municipal à mi-temps. En effet, la loi du 26 janvier 1984 prévoit la possibilité de mettre à disposition des fonctionnaires territoriaux auprès de l'État et de ses établissements publics. Météo France est un établissement public administratif placé sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

Parallèlement à cette mise à disposition, la Ville de Pau est extrêmement attentive au devenir du centre météorologique des Pyrénées-Atlantiques de Pau-Uzein, la direction générale de Météo France envisageant son éventuelle fermeture. Cette décision semble incompréhensible dans la mesure où l'aéroport Pau-Uzein est équipé pour des atterrissages par tout temps et doit donc pouvoir continuer à assurer correctement ses plans de vols. En 2008, 817 000 passagers y ont transité. Par ailleurs, cette station météo est également vitale pour l'ensemble de l'activité militaire présente dans la région paloise.

La Ville de Pau est donc formellement opposée à ce projet de fermeture et suit minutieusement ce dossier. Elle avait déjà voté une motion en ce sens lors du Conseil municipal du 20 novembre 2008.